

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 OCTOBRE 2019



COMPTE RENDU et PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit octobre,

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit octobre,

Le Conseil de Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Albert GROSPERRIN, délégué et Maire de Vercel

60 PRESENTS : Angélique Detouillon , Joël Barrant, Bruno Leclert, Martial Hirtzel, Brigitte Taillard, Anne Cassard, Jean Claude Joly, Michel Morel, Girardet Pascal remplace Sandra Ledron, Jean Bouveresse, Jean-Marie Roussel, Paul Ruchet, Jean-Claude Bulle, Claude Henriet, Hervé Bouhelier, Daniel Brunelles, Thérèse Gury, Alain Petit, Pierre Guillet, Béatrice Trouillot, Samuel Girardet, Catherine Donzelot Tetaz, Denis Donze, Michel Devillers, Pierre Magnin-Feysot, Régis Bouchard, Pierre François Bernard, Didier Cachod, Isabelle Nicod, Thierry Defontaine, Maurice Grosset, Claude Brisebard, Claude Roussel, Jacky Morel, Rosiane Devillers, Anthony Cuenot, Parola Guy, François Cucherousset, Dominique Girardin, Bruno Simon remplace Charline Cassard, Gérard Limat , Nadia Pouret, Noël Perrot a donné procuration à Gérard Limat, Jacques Angeli a donné procuration à Martine Collette, Annie Ponçot, Colette Lombard, Martine Collette, Gérard Faivre, Patricia Lime, Jean-Marie Voitot, Sylvie Le Hir, Julie Huguenotte remplace Jean Paris, David Vivot, Albert Groperrin , Daniel Fleury, Pascale Droz, Jean Louis Truche, Christian Bertin , Raymond Bassignot, Jean Pierre Peugeot.

7 EXCUSES : Daniel Cassard, Faivre Amandine, Jean Marie Tarby, Marie-Pierre Cuenot, Thierry Vernier, Marie Jeanne Dromard, Audrey Prieur

5 ABSENTS : Sylvie Morel Galmard, Sandrine Corne, Serge Gorius, Geneviève Colin Stéphanie Alixant.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil de communauté, Mme Thérèse GURY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les sujets suivants ont été abordés pour information des membres du conseil et ont fait l'objet de remarques ou de décisions.

Développement économique :

ZA « Les Banardes » : Attribution du marché de travaux de réfection de l'éclairage public

Dans le cadre des travaux de réfection de l'éclairage sur la ZA « Les Banardes » sur la commune de Valdahon, une consultation a été réalisée selon une procédure adaptée conformément aux articles R-2123-1 à 3 du code de la commande publique.

Le marché est décomposé de la manière suivante :

- Lot 1 VRD
- Lot 2 Eclairage Public

Décomposition en tranches : le marché comprend une seule tranche ferme par lot.

L'Avis d'appel public à la concurrence est paru dans l'Est Républicain le 24 septembre 2019. Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le site e-marchespublics le 23 septembre 2019. La date limite de réception des offres étaient fixée au lundi 14 octobre 2019 à 12h00.

La commission MAPA s'est réunie le jeudi 24 octobre pour attribuer le marché de travaux sur la base de l'analyse des offres réalisée en interne.

DELIB 191028-93 RENOVATION EP ZAE LES BANARDES

Le conseil communautaire a voté, à l'unanimité :

- **De suivre l'avis de la commission MAPA et d'attribuer le marché aux entreprises retenues**

- **D'autoriser le Président à signer tous les pièces et actes devant intervenir dans le dossier**

ZA « Les Banardes » : Plan de financement travaux de réfection de l'éclairage public

Dans le cadre des travaux de réfection de l'éclairage public sur la ZA « les Banardes » sur la commune de Valdahon, la communauté de communes souhaite solliciter le SYDED au titre des aides sur le réseau d'éclairage public et les Certificats d'Economie d'Energie (opération RES-EC-104) portant sur la rénovation de l'éclairage extérieur.

Selon le montant des travaux relatifs à l'éclairage public retenu par la commission MAPS, le plan de financement a été proposé comme suit.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de rénovation	69 787,80€	SYDED – aides réseau EP et FTTE	27 915,00€
		CEE – rénovation d'éclairage extérieur	2 160,00€
		CCPHD	39 712,80€
Total	69 787,80€HT		69 787,80€HT

DELIB 191028-94 PLAN DE FINANCEMENT RENOVATION EP ZAE LES BANARDES

Le conseil communautaire a voté, à l'unanimité :

- **D'approuver le plan de financement présenté**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge de l'économie à déposer les demandes d'aides**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge de l'économie à signer tous documents nécessaires à la demande d'aides.**

ZA « En Pougie » : cession foncière

Dans le cadre de l'aménagement de la ZA « En Pougie » sur Valdahon, la société Précisions Horlogères souhaite acquérir le lot n°43 d'une superficie de 4 000m².

Le prix de cession s'élève à 111 215.00€HT se répartissant de la manière :

- 2243 m² à 30€HT/m² soit 67 290.00€HT,

- 1757m² à 25€HT/m² soit 43 925.00€HT.

L'avis des domaines en date du 24 septembre dernier estime la valeur vénale du terrain à 102 500€. Il a été proposé au conseil communautaire de maintenir le prix de cession à 111 215€HT.

DELIB 191028-95 CESSION FONCIERE ZAE EN POUGIE

Le conseil communautaire a voté, à l'unanimité :

- **D'approuver la cession du lot n°43 à la société Précisions Horlogères ou toute autre entité pouvant s'y substituer lors de l'acquisition pour un montant s'élevant 111 215.00€HT**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président à signer tous les documents et actes devant intervenir dans le dossier.**

Plan Climat Air Energie Territorial :

OPAH - Intervention SOLIHA pour présenter OPAH

Depuis 2015, dans le cadre de la politique volontariste qu'elle mène en matière d'habitat et de logement en direction des personnes en difficulté en lien avec le Plan Climat Energie territorial, la Communauté de communes est pilote d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Cette opération est menée en partenariat avec le Département du Doubs, l'ANAH et le dispositif Habiter Mieux ; la Région et l'ADEME étaient également partenaires de l'OPAH 2015-2018 qui était labellisée Effilogis.

A l'issue de l'OPAH 2015-2018, le conseil communautaire a voté la prolongation de cette opération pour la période 2019-2020.

Cette OPAH permet d'apporter des aides financières aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs pour la rénovation des logements, et en particulier des logements dégradés. Elle permet également la remise en marché de biens vacants ou la création d'une offre locative à loyer conventionné nouvelle par la transformation d'usage de bâtiments.

SOLIHA est l'opérateur missionné pour la mise en œuvre de ce programme.

L'intervention de SOLIHA a pour objet de rappeler les aides proposées dans le cadre de l'OPAH 2019-2020, de faire un point d'avancement sur l'opération en terme de communication, de contacts et de crédits engagés.

Il a été proposé au Conseil communautaire d'entendre la présentation de SOLIHA.

Cette présentation n'a fait l'objet d'aucun vote.

Annonce Forum de la rénovation des Portes du Haut-Doubs des 29-30/11/2019

Afin de mieux communiquer sur les dispositifs d'accompagnement en faveur de la rénovation du logement proposés dans le cadre de l'OPAH et hors OPAH, le comité de pilotage de l'opération a proposé l'organisation d'un événement dédié.

Cet événement intitulé « Forum de la rénovation des Portes du haut-Doubs » se tiendra les 29 et 30 novembre prochains à l'espace des Arcades à Pierrefontaine-les-Varans.

Prévu sur 2 demi-journées, cet événement conviera :

- d'une part le vendredi après-midi, les élus du territoire, les propriétaires bailleurs et des relais d'informations (acteurs de l'immobilier, travailleurs sociaux, ...)
- d'autre part le samedi matin, les habitants du territoire (grand public).

Une conférence de presse est prévue le vendredi en fin d'après-midi.

Une douzaine de partenaires sera mobilisée pour cet événement. Ils interviendront sous forme de stand d'information et d'animations.

Les animations proposées seront sous forme de mini-conférences, de visites et démonstration, expositions.

Un espace enfants est prévu.

Le budget prévisionnel de cet événement est de 3 400€.

DELIB 191028-96 PLAN DE FINANCEMENT FORUM RENOVATION HABITAT

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **la validation du financement du budget prévisionnel et de donner pouvoir au Président pour la signature de tous actes relatifs à cet événement.**

CEE TEPCV – Info sur l’avancement des dépôts et calendrier de versement des aides TEPCV éclairage public

Le programme de rénovation de l’éclairage public engagé dans le cadre du programme TEPCV a permis de rénover 3764 points lumineux.

Le marché était porté par la commune de Valdahon dans le cadre d’un groupement de commandes. Ce programme a bénéficié à 36 communes.

Le montant global réel d’investissement est de 2 698 597 Euros HT.

L’estimation de l’économie que générera cet investissement est estimé par le SYDED à 61% des consommations d’énergie, soit 1 543 683 kWh, soit 189 873 € de dépenses annuelles (chiffres tenant compte de la tranche complémentaire de créations de 324 nouveaux points lumineux).

Pour ce programme la CCPHD et la commune de Valdahon s’étaient engagés à reverser aux communes un montant d’aide équivalent à 70% du montant des travaux estimés.

En pratique, les aides à reverser relèvent de 2 cas de figure :

- Cas 1 : Subventions TEPCV + SYDED
- Cas 2 : CEE TEPCV + subvention SYDED

Le cas 1 concerne les 14 communes suivantes :

Avoudrey / Bouclans / Consolation Maisonnottes / Domprel / Etalans / Gonsans / Guyans-Vennes / La Sommette / Loray / Naisey-les-Granges / orsans / Valdahon / Vennes / Vercel – Villedieu le Camp

Le cas 2 concerne les 22 communes suivantes :

Chevigney-les-Vercel / Epenouse / Epenoy / Etray / Eysson / Flangebouche / Fournets-Luisans / Fuans / Germéfontaine / Grandfontaine-sur-Creuse / Landresse / Laviron / Les premiers sapins / Longechaux / Longemaison / Orchamps-Vennes / Passonfontaine / Pierrefontaine-les-Varans / Vellerot-les-Vercel / Vernierfontaine / Villers-la-Combe / Voires

A ce jour, ont été perçues par la ville de Valdahon l’ensemble des aides TEPCV (400 000€) et l’ensemble des aides SYDED (721 225€).

Ces aides ont été en tout ou partie reversées aux communes concernées :

- 100% des aides TEPCV ont été reversées aux communes du cas 1.
- 29% des aides SYDED ont été reversées aux communes des cas 1 et 2.
- 71% des aides SYDED restent en attente de versement.

Les aides CEE TEPCV font l'objet d'une procédure de traitement plus longue.

Les demandes d'aides CEE TEPCV ont fait l'objet de 4 dépôts sur la plateforme nationale de traitement(PNCEE) au fur et à mesure de l'achèvement des travaux, du regroupement des justificatifs et de la constitution des dossiers de dépôts avec l'assistance d'EDF.

Ces aides seront perçues par la Communauté de communes, regroupeur des CEE-TEPCV pour son périmètre.

A ce jour, seul le 1^{er} dépôt est validé et a fait l'objet d'une vente à EDF.

Au vu des délais de traitement des dépôts liés à l'engorgement de la PNCEE, l'ensemble des dépôts ne pourra pas être validé, ni vendu d'ici fin 2019. Les (la) dernières ventes auront lieu début 2020.

Dépôt	Nb communes concernées	Etat du traitement Plateforme nationale	Volume éligible CEE MWh cumac	Frais Powernext 0,0022€/MWh cumac TTC	Frais EDF 0,05€/MWh cumac TTC	TOTAL Frais TTC	Vente à EDF 3,85€/MWh cumac HT
1	6	validé vente réalisée	72 663,02	156,95	3 487,82	3644,78	279 752,61
2	8	en cours d'instruction	69 173,89	149,42	3 320,35	3469,76	266 319,46
3	7	en cours d'instruction	64 475,82	139,27	3 094,84	3 234,11	248 231,91
4 NB : hors	1	estimatif	75 021, 53				288 832,89

PAC maison de santé Avoudr ey							
	22	TOTAL	281 334,26				1 083 136,87

Calendrier de reversement

- Versement SYDED complémentaire souhaitée avant fin 2019 par la commune de Valdahon
- Versement CEE par la Communauté de communes, différentes options envisageables :
 - Option 1 : soit d'ici décembre 2019, versement d'un 1er acompte aux 22 communes dans le cas 2, au prorata des ventes CEE perçues et des dépenses estimées en début de programme ;
 - Option 2 : soit d'ici décembre 2019, versement aux seules communes concernées par les dépôts CEE-TEPCV vendus ;
 - Option 3 : soit attente de la vente de l'ensemble des 4 dépôts et versement des aides CEE en 2020.

DELIB 191028-98 MODALITES DE VERSEMENT CEE TEPCV

DELIB 191028-102 DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **Voter les modalités à mettre en application par la Communauté de communes selon l'option 1 proposée**
- **Voter les décisions modificatives sur le Budget principal 2019 permettant d'ouvrir les crédits aux comptes 45811 et 45821 pour un montant de 1084 000 € chacun pour le passage des écritures de compte de tiers et verser les subventions aux communes ;**

Ces opérations ne modifient pas l'équilibre des prévisions 2019 du budget principal.

Cotisation FSL FAAD CD 25

Par courrier en date du 26 juillet 2019, le Conseil départemental a sollicité la Communauté de communes pour une participation volontaire au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD).

Le FSL permet d'apporter des aides aux ménages en matière d'accès et de maintien dans le logement, d'impayés d'énergies ou d'eau.

3275 ménages ont été accompagnés en 2018.

Le budget 2019 du FSL se compose de 2.12 Millions € apportés par le Département du Doubs et des contributions volontaires des collectivités et structures œuvrant en matière de logement dans le département.

10 communes de la CCPHD contribuent déjà à ce fonds.

La contribution indicative attendue de la part de la CCPHD s'élève à 0.61€/habs soit 16 005€.

Le FAAD a permis d'accompagner 500 ménages en 2018.

Le budget 2019 du FAAD se compose de 23 000 € apportés par le Département du Doubs et des contributions volontaires des collectivités, de la CAF et de la MSA.

8 communes de la CCPHD contribuent déjà à ce fonds.

La contribution indicative attendue de la part de la CCPHD s'élève à 0.30€/habs soit 7 871€.

Considérant la politique volontariste déjà menée par notre Communauté de communes en matière d'habitat et de logement en direction des personnes en difficulté, et notamment :

- Le portage d'une opération programmée d'amélioration de l'Habitat depuis 2015 ;
- La mobilisation de crédits complémentaires aux aides du Conseil départemental, de l'ANAH et du dispositif Habiter Mieux dans le cadre de l'OPAH ;
- Les actions de mobilisation et de sensibilisation des acteurs locaux et de promotion des dispositifs d'accompagnement existants en faveur de la rénovation des logements et des économies d'énergie ;
- La réflexion en cours en faveur du développement d'une offre en logements sociaux plus importante sur le territoire de la Communauté de communes, dans le cadre de l'élaboration du PLUi valant SCOT ;

- L'implication de la CCPHD dans l'étude pour la création d'un office foncier solidaire menée par l'Etablissement Public Foncier du Doubs.

Au regard de l'effort déjà porté sur ces sujets, et considérant les participations volontaires déjà apportées par les communes de notre territoire, le bureau propose de ne pas contribuer au FSL et au FAAD pour l'année 2019.

DELIB 191028-97 COTISATION FSL FAAD CD 25

Le conseil communautaire a voté avec 1 voix CONTRE et 1 abstention :

➤ **De voter pour ne pas contribuer au FSL et au FAAD pour l'année 2019 par la CCPHD.**

Circuits Alimentaires de Proximité : points d'actualité

Dans le cadre du développement des circuits alimentaires de proximité sur le territoire de la CC Portes du Haut-Doubs, plusieurs projets avaient été identifiés et validés en Conseil communautaire :

- La mise en place d'une instance de gouvernance,
- La communication et l'animation sur le territoire,
- Le foncier et l'accompagnement aux porteurs de projet qui en découle,
- ...

Récemment, quelques actions se sont concrétisées et permettent de mieux appréhender le travail à venir.

Il y a eu notamment le marché de producteurs locaux samedi 12 octobre au Val de Consolation, qui a accueilli près de 450 personnes autour de nombreuses animations, tous attendent la prochaine édition.

Nous pouvons citer également la sortie de l'annuaire des producteurs locaux que vous retrouverez lors du Conseil communautaire et qui sera diffusé largement.

Et puis plusieurs réunions avec le comité de suivi alimentaire et le groupe projet « Foncier », où des réflexions sont menées avec nos partenaires comme la Chambre d'agriculture, la SAFER, la FRCL, ou bien Familles Rurales,...

Suite à ces rencontres, un schéma de gouvernance alimentaire commence à prendre forme : composé à la fois d'une conférence territoriale annuelle, d'un comité de suivi décideur, impulsé par la CC Portes du Haut-Doubs, et de groupes projets thématiques.

L'avenir des CAP sur le territoire a été présenté en séance afin de faire le point sur les opérations à venir (fin de l'accompagnement du bureau d'étude Triesse Gressard, prochaines rencontres,...).

Il n'a pas fait l'objet de vote du Conseil.

Aménagement du territoire :

Avenant 5 sur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant SCoT

La loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, portant création de l'Office Français de la Biodiversité, a également modifié l'article L.211-1 du code de l'environnement. Ce dernier définit désormais réglementairement les zones humides selon les deux critères « végétation » et « sol » applicables d'une manière alternative. Concrètement, si l'un de ces deux critères démontre la nature humide des lieux, ceux-ci sont alors considérés comme une zone humide au sens réglementaire.

Cette évolution réglementaire est d'application immédiate. Afin notamment de garantir la compatibilité de notre document d'urbanisme avec le SDAGE, il est nécessaire de compléter les analyses sur les zones ouvertes à l'urbanisation avant l'arrêt du document. En cas de sol rocheux, il devra être impérativement justifié dans l'expertise, la raison de l'arrêt des sondages et leur profondeur pour argumenter le fait que la zone ne soit pas humide. Ainsi, le bureau d'études d'Antoine Waechter doit réaliser de nouveau un tour des secteurs concernés. Cela représente près de 235 sondages soit environ 26 jours de travail supplémentaires. Le bureau d'études sollicite un complément de 13 000 euros HT.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 24 octobre pour étudier cette demande.

DELIB 191028-99 AVENANT 5 PLUI/SCOT

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **d'autoriser le Président à signer un avenant n°5 au marché PLUi valant SCoT.**

Pour rappel, ce marché avait été attribué pour un montant de 387 000 euros HT :

- L'avenant n°1 avait modifié la décomposition du prix global forfaitaire et définitif.
- L'avenant n°2 portait sur une modification du périmètre de l'étude liée à l'entrée d'une nouvelle commune au sein de notre EPCI (Loi NOTRe). Il s'élevait à 9000 euros HT.
- L'avenant n°3 avait pour objet de compléter la mission initiale des bureaux d'études par 100 réunions supplémentaires animées par le cabinet DAT Conseils. Il s'élevait à 30 000 euros HT.
- L'avenant n°4 avait prolongé d'un an la durée du marché et modifié le groupement via un nouveau bureau d'études juridique.

Administration générale :

Avancement de grades

La procédure relative aux propositions d'avancements de grade des fonctionnaires de la CCPHD pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 est en cours.

L'avancement de grade permet aux fonctionnaires territoriaux d'évoluer dans leur carrière, d'un grade au grade immédiatement supérieur à l'intérieur de leur cadre d'emplois.

Les dispositions relatives à l'avancement de grades ont notamment prévues aux articles 79 et 80 de la loi n°84-53 du 26 janvier 84 modifiée; les conditions requises sont précisées par les statuts particuliers des cadres d'emplois. L'avancement de grade est subordonné :

- A des conditions statutaires que doit remplir le fonctionnaire
- A des conditions particulières relatives à la collectivité (limite de création de certains grades, taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante...)

C'est à l'autorité territoriale qu'il appartient d'inscrire les agents qui remplissent les conditions sur le tableau annuel d'avancement, après avis de la commission administrative paritaire (CAP) compétente.

Par contre, l'assemblée délibérante doit créer l'ensemble des emplois correspondant aux grades et le cas échéant supprimer les emplois correspondant à l'ancien grade.

Les emplois susceptibles d'être pourvus exclusivement par voie d'avancement de grade n'ont plus à être déclarés créés ou vacants auprès du Centre de gestion.

Par ailleurs, conformément à l'article 49 de la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée par la [LOI n°2019-828 du 6 août 2019 - art. 4](#), la hiérarchie des grades dans chaque cadre d'emploi ou corps, le nombre d'échelons dans chaque grade, les règles d'avancement d'échelon et de promotion au grade supérieur sont fixés par les statuts particuliers.

Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial.

DELIB 191028-100 AVANCEMENTS DE GRADE ET POSTES

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **De se prononcer sur les taux pour les procédures d'avancement de grade nécessaires aux avancements décidés**
- **De se prononcer sur les suppressions et créations de postes liés aux décisions d'avancement de grade des agents par le Président**
- **D'autoriser le Président à saisir la Commission paritaire**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents y afférant**

Budget panneaux photovoltaïques

Le siège de la CCPHD au 7 rue Denis PAPIN 25800 VALDAHON est un bâtiment BEPOS+.

Il est pourvu de 84 panneaux photovoltaïques sur sa toiture pour une puissance totale de 21.84 KWCS.

Les opérations ont été passées dans le budget principal de la CCPHD avec la totalité des opérations concernant le bâtiment du siège administratif.

Afin de pouvoir détailler et isoler cette opération d'installation de panneaux photovoltaïques, d'autoconsommation et de revente d'électricité produite, la trésorerie de VALDAHON indique qu'il est plus conforme aux règles de comptabilité publique d'ouvrir un budget spécifique à cette activité pour enregistrer les opérations d'investissement et de fonctionnement consécutives.

Ce budget est à créer se décompose comme sur le tableau suivant.

Par ailleurs, il implique une subvention d'équilibre par le budget principal d'un montant de 22 000 € repris sur le compte 739211 pour augmenter le compte 6748 sans modifier l'équilibre du budget principal.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES TOITURE SIEGE CCPHD					
<u>budget previsionnel 2019</u>					
FONCTIONNEMENT					
<u>DEPENSES</u>			<u>RECETTES</u>		
Chap.		Montant HT	Chap.		Montant
011/618	charges à caractère général	500,00 €	70	produits des services (ventes à EDF)	4 500,00 €
023	virement à la section d'investissement	24 300,00 €	74	dotation et participations (subvention d'équilibre BP)	22 000,00 €
042/68	opération d'ordre entre section	3 200,00 €	042/77	opérations d'ordre	1 500,00 €
TOTAL DES DEPENSES		28 000,00 €	TOTAL DES RECETTES		28 000,00 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1					0,00 €
RESULTAT PREVISIONNEL 2019					0,00 €
INVESTISSEMENT					
<u>DEPENSES</u>			<u>RECETTES</u>		
21/2135	achat panneaux (immob corporelles)	47 000,00 €	13/1311	subventions d'investissement	21 000,00 €
040/13	opération d'ordre	1 500,00 €	021	virement de la section de fonctionnement	24 300,00 €
			040/28	opération d'ordre entre sections	3 200,00 €
TOTAL DES DEPENSES		48 500,00 €	TOTAL DES RECETTES		48 500,00 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1					0,00 €
RESULTAT PREVISIONNEL 2019					0,00 €

DELIB 191028-101 CREATION BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

DELIB 191028-102 DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRINCIPAL

- **Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :**
- **De valider l'ouverture de ce budget**
- **De valider les ouvertures de crédits sur ce budget**
- **De valider les décisions modificatives liées sur le Budget principal**
- **D'autoriser le président à signer tous les documents y afférant**

Compétence assainissement :

Conférence des maires et adjoints à l'assainissement le 13 novembre

Dans le cadre de la prise de compétence assainissement par la CCPHD à compter du 01/01/2020, il est proposé une date de réunion des maires pour le 13 novembre prochain qui sera animée par le bureau d'étude en charge de la partie financière du transfert.

Les scénarii et modalités du financement de la programmation des travaux et de l'organisation du service en relation avec les niveaux d'équipement de chacune des communes membres et de leurs éléments budgétaires à transférer seront abordés.

- **Tous les maires et leurs adjoints en charge de l'assainissement ont été invités à prendre date dans leurs agendas.**

Services à la population :

Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage

La loi du 5 juillet 2000 a créé l'obligation d'un schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage. Celui-ci, établi conjointement par l'État et le CD25, vise à réaliser un véritable maillage des aires d'accueil, des terrains familiaux et des aires de grand passage. Le nouveau schéma est en cours d'élaboration, il sera applicable pour une durée de 5 ans.

Pour le territoire de la CCPHD, la capacité d'accueil de l'aire des gens du voyage de Valdahon reste la même. Cependant, la Préfecture et le Conseil Départemental demande la création de deux terrains familiaux. Ils proposent en ce sens un terrain à Valdahon et un terrain à Etalans.

Définition : Un terrain familial est un aménagement public ou privé, locatif ou en pleine propriété. Il est destiné à une famille (souvent élargie) et se compose d'un habitat mobile - une ou plusieurs places de caravanes - et d'une construction d'appoint (sanitaires...)

Photos d'un terrain familial à Besançon : <https://www.macomune.info/terrain-montboucons-a-besancon-famille-de-gens-voyage-sedentarisee-sest-installee/>

DELIB 191028-103 SCHEMA GENS DU VOYAGE

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité moins 1 abstention :

- **D'émettre un avis favorable sur les nouvelles orientations proposées.**

- **D'autoriser le président à signer tous les documents y afférant.**

Il est à noter que la CC portera les coûts d'investissement via la compétence « Accueil des gens du voyage ».

Questions diverses

Toutes les délibérations et documents relatifs à ce compte rendu sont consultables sur demande expresse par écrit, ou par téléphone sur rendez-vous au siège administratif de la Communauté de Communes.

Délibérations votées en séance du 28 OCTOBRE 2019

DELIB 191028-93 RENOVATION EP ZAE LES BANARDES

DELIB 191028-94 PLAN DE FINANCEMENT RENOVATION EP ZAE LES BANARDES

DELIB 191028-95 CESSION FONCIERE ZAE EN POUGIE

DELIB 191028-96 PLAN DE FINANCEMENT FORUM RENOVATION HABITAT

DELIB 191028-97 COTISATION FSL FAAD CD 25

DELIB 191028-98 MODALITES DE VERSEMENT CEE TEPCV

DELIB 191028-99 AVENANT 5 PLUI/SCOT

DELIB 191028-100 AVANCEMENTS DE GRADE ET POSTES

DELIB 191028-101 CREATION BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

DELIB 191028-102 DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRINCIPAL

DELIB 191028-103 SCHEMA GENS DU VOYAGE

Vu, Albert GROSPERRIN, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, et à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur.